

Décision
n° 23.18.271.584.1 du 17 juillet 2023

CERTIFICAT D'HOMOLOGATION DES TACHYGRAPHES INTELLIGENTS conformes au règlement (UE) n° 165/2014 du 4 février 2014 du Parlement européen et du Conseil relatif aux tachygraphes dans les transports routiers, ainsi que de l'annexe IC du règlement d'exécution (UE) n° 2016/799 de la Commission du 18 mars 2016 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 165/2014 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences applicables à la construction, aux essais, à l'installation, à l'utilisation et à la réparation des tachygraphes et de leurs composants.

Nom de l'administration compétente : **Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (Direction générale des entreprises) - Préfecture du Nord**

Communication concernant :

l'homologation de : le retrait de l'homologation de :

- un modèle d'appareil de contrôle :
- un composant d'appareil de contrôle :
- une carte de conducteur
- une carte d'atelier
- une carte d'entreprise
- une carte d'agent de contrôle

Homologation n° e2 - 48

1. Marque de fabrique ou marque commerciale : **Imprimerie Nationale (INSA).**
2. Nom du modèle : **Cartes tachygraphiques GEN2 V2 Imprimerie Nationale pour la France.**
3. Noms des fabricants : **Imprimerie Nationale SA et Thales DIS France SAS.**
4. Adresses des fabricants :
 - **Imprimerie Nationale SA - Rue des Frères Beaumont - 59128 FLERS-EN-ESCREBIEUX - France ;**
 - **Thales DIS France SAS - 6 rue de la Verrerie - 92190 MEUDON - France.**
5. Présenté à l'homologation le **22 septembre 2022.**
6. a) Laboratoires d'essai pour la certification de fonctionnement : **Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France.**

- b) Laboratoire d'essai pour la certification de sécurité : Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).
- c) Laboratoire d'essai pour la certification d'interopérabilité : Joint Research Centre (JRC).
7. a) Date et numéro du certificat de fonctionnement : n° 23.18.271.583.1 du 26 mai 2023.
- b) Date et numéro du certificat de sécurité : ANSSI-CC-2022/38 du 16 août 2022 complété par le rapport de maintenance ANSSI-CC-2022/38-M01 du 15 décembre 2022.
- c) Date et numéro du certificat d'interopérabilité : JRC_DTLab/A3-156/50-159/2023 du 13 juillet 2023.
8. Date de l'homologation : **17 juillet 2023.**
9. Date de retrait de l'homologation : sans objet.
10. Modèle de composant d'appareil de contrôle avec lequel le composant est conçu pour être utilisé :
- Sans objet.
11. Lieu : **Lille.**
12. Date : **17 juillet 2023.**
13. Documents descriptifs annexés :
- reproduction des différents modèles de cartes (recto et verso).
14. Remarques :
- a) Ces cartes comportent chacune un micromodule Thales Tachograph G2V2 sur composant Infineon IFX_CCI_000039h version 2.2.1.N.
- b) Plans, schémas et notices déposés à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts-de-France – Pôle C, sous la référence **DA 00-077**, au Laboratoire national de métrologie et d'essais et chez le bénéficiaire du présent certificat.

Pour le Préfet, par délégation
Le Directeur régional adjoint - chef
du pôle C

signé

Jean-Pierre NELLO

Annexe au certificat n° e2 - 48
 Reproduction des cartes tachygraphiques GEN2 V2
 Imprimerie Nationale pour la France



Carte de conducteur



Carte de contrôleur (personne morale)



Carte de contrôleur (personne physique)



Carte entreprise



Carte atelier